CONTRAT - ENGAGEMENT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE

Date et Lieu du reportage : _____

Entre les soussignés,

NOMS / Prénoms : _____

Adresse : _____

Et le photographe, Matthieu Marangoni, 3 TER Chemin des Coteaux - 14123 FLEURY-SUR-ORNE.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : Reportage mariage, coût de la prestation : _____ euros (détail sur le devis, en annexe).

Réservation : Il suffit de remplir en deux exemplaires le contrat et le devis, et de les renvoyer signés à l'adresse ci-dessous avec l'acompte. Un acompte de _____ euros est joint à la signature du présent contrat, correspondant à 30% du montant total de la prestation. Cet acompte peut être versé soit par chèque, soit par virement.

Droit et devoir : Le photographe à l'obligation de fournir aux clients la prestation commandée. Le photographe devra leur fournir (hors envoi postal) les photos originales sur support numérique dans un délai maximum de 30 jours après le reportage. Une fois le reportage livré, la responsabilité du photographe ne pourra être engagée en cas de perte des images, dû à l'écrasement ou à la perte des données durant la sauvegarde de celles-ci, et ceux 2 mois après l'évènement. Toute modification sur le traitement des images devra être demandée au maximum 2 mois après le reportage. En cas d'impossibilité de réaliser la séance de couple le jour j, en raison des conditions météorologiques, sur décision du photographe, il s'engage à offrir une séance en décalé aux clients (hors frais de déplacement), dans la limite de ses disponibilités.

Annulation : En cas d'annulation du contrat par le client, dans un délai inférieur à 6 mois, avant la date du reportage, l'acompte versé sera encaissé par le photographe. Dans le cas d'une annulation par le photographe, sa responsabilité ne pourra être engagée dans le cas de force majeure (maladie, accident, incident où le photographe n'est pas en mesure d'assurer la prestation). L'acompte versé sera remboursé dans ce cas. Il mettra tout en oeuvre pour trouver un photographe remplaçant, à la demande des clients.

Règlement : Le solde dû devra être réglé à la réception des images et de la facture finale, dans un délai de 30 jours maximum.

Autorisation de Droit à l'image : Les clients autorisent le photographe à utiliser, si besoin, une sélection des photos du reportage à titre professionnel sur son site internet :

☐ OUI ☐ NON

Fait en deux exemplaires, à _____, le _____.

Signature client **Signature photographe**

Matthieu Marangoni - 3 TER, CHEMIN DES COTEAUX - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 07 70 07 85 01
SIRET : 75310688900037 - CODE APE : 7420Z Activités photographiques.